

# À COMPTER DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

## L'accueil des usagers du Cycle de l'eau déménage au siège de Vienne Condrieu Agglomération

### NOTE D'INFORMATION À L'ATTENTION DES USAGERS



**Madame, Monsieur,**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence eau potable a été transférée à Vienne Condrieu Agglomération en vertu de la loi. Ce service, qui était en régie municipale par la ville de Vienne, est devenu un service communautaire avec le transfert. Il reste donc un service public en régie non privatisé, comme l'a souhaité le Maire de Vienne.

**Aussi, afin de réunir l'ensemble des services de la direction du Cycle de l'eau au siège de l'Agglo (assainissement, eau potable et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), l'accueil des usagers déménage à l'Espace Saint-Germain à compter du lundi 14 septembre 2020. L'accueil physique ne sera plus assuré en mairie de Vienne.**

C'est ainsi qu'aux côtés de l'accueil principal, un second espace d'accueil dédié aux usagers du Cycle de l'eau est aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment Antarès. Il est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

La présence de la Trésorerie de Vienne à l'Espace Saint-Germain, à proximité du bâtiment Antarès, permet également de faciliter les démarches des usagers pour toutes les demandes relatives au paiement de leurs factures d'eau.

#### En résumé

> **Un nouvel accueil pour les usagers du Cycle de l'eau** à compter du lundi 14 septembre 2020 au siège de Vienne Condrieu Agglomération

> **Un nouveau numéro pour joindre l'accueil du Cycle de l'eau : 04 87 59 14 50**

> **Pour vous tenir au courant des actualités**, rendez-vous sur la page Facebook de l'Agglo ou consultez régulièrement le site internet [www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)

**Retrouvez au verso les missions du Cycle de l'eau**

## Les missions du Cycle de l'eau


### Direction du Cycle de l'eau

#### GEMAPI


Gestion des milieux  
aquatiques et prévention  
des inondations

Assainissement  
collectif et  
non-collectif

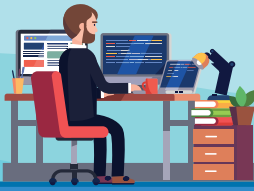
Eau potable



À compter du lundi 14 septembre, un espace d'accueil dédié aux usagers du Cycle de l'eau est aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment Antarès à l'Espace Saint-Germain.



La présence de la Trésorerie de Vienne à proximité du bâtiment Antarès permet de faciliter les démarches des usagers.



L'ensemble des compétences du Cycle de l'eau : eau potable, assainissement et GEMAPI est réuni au siège de l'Agglo.